

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

80 rue Marcel Demouque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

Tél : 04 32 44 89 30

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 22 mars 2023

N° 23/015

L'an deux mille vingt-trois le vingt-deux mars à onze heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

OBJET : VERSEMENT SUBVENTION ANDCDG 2023

Etaient présents : Monsieur Gilles RIPERT, Madame Laurence CHABAUD – GEVA, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Madame Valérie MICHELIER, Monsieur Frédéric ROUET, Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Hervé FLAUGERE, Monsieur Marc MOSSE, Madame Martine DURIEU, Monsieur François LUCAS, Madame Martine DURIEU, Monsieur André AIELLO, Madame Sonia HAQUET.

Etaient absents excusés : Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Sylviane FERRARO et son suppléant Monsieur Serge SOLER, Monsieur Jean-Pierre JACQUIN et son suppléant Monsieur Michel PARTAGE, Monsieur ZILIO et son suppléant Monsieur Julien MERLE.

Etaient représentés : Madame Sophie MARQUEZ a donné procuration à Monsieur Max RASPAIL pour la représenter et voter en son nom, Monsieur Didier PERELLO a donné procuration à Maurice CHABERT pour le représenter et voter en son nom.

L'ANDCDG, Association Nationale des Directeurs et Directeurs-Adjointes des Centres De Gestion de la Fonction Publique Territoriale, rassemble près de la totalité des personnels dirigeants des centres de gestion.

Au-delà du travail classique des commissions techniques qui permettent un débat et des solutions collectives sur les sujets les plus importants concernant les Centres de gestion, l'ANDCDG constitue un appui complémentaire et souvent préalable aux actions de la FNCDG. Aujourd'hui, des partenariats étroits et des protocoles de collaboration unissent les deux associations avec pour résultats, des publications, des participations à des salons, l'organisation du travail en commission ou la mise en œuvre conjointe des conférences nationales pour l'emploi par exemple.

Par ailleurs, l'ANDCDG œuvre activement à l'accompagnement des Centres de gestion dans leur travail quotidien, via la réalisation et la mutualisation d'études et de projets, la mise à disposition de modèles et de conseils ou encore l'organisation de nombreuses journées d'information et de formation ouvertes à l'ensemble des personnels des centres de gestion.

Ces actions sont devenues indispensables à l'ensemble des personnels des centres de gestion, et permettent à la fois une concertation technique sur nos méthodes, mais aussi une préparation essentielle à toutes les actions communes à l'ensemble des Centres de gestion.

La mise en œuvre de ces actions, les frais de gestion, d'organisation ainsi que les coûts pédagogiques qui en résultent, nécessitent le recours aux aides financières externes.

Afin de poursuivre l'action de l'ANDCDG, le Président propose de bien vouloir lui attribuer pour l'année 2023 une subvention d'un montant de 500 € et de l'autoriser à signer tous les documents y afférant.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration :

- **APPROUVENT** à l'unanimité l'octroi d'une subvention d'un montant de 500 € à l'ANDCDG,
- **AUTORISENT** le Président à signer tout document s'y afférant.

Les crédits seront imputés sur le BP 2023.

Pour extrait conforme,

